



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE L'ANSE-BERTRAND



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

N° 03- Taux d'imposition communaux 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer chaque année sur le taux des trois impôts directs locaux pour déterminer le montant à percevoir au titre de l'année en cours.

Considérant que depuis l'année 2023, plus aucun foyer ne paie de Taxe d'Habitation sur sa résidence principale. En revanche, la réforme sur la taxe d'habitation ne s'applique pas aux résidences secondaires.

Considérant qu'en 2026, il aura à se prononcer sur le taux de la Taxe foncière bâtie TFB et le taux de la taxe foncière non bâtie. Le montant compensatoire alloué pour la Taxe d'habitation est géré par l'Etat.

Les taux d'imposition proposés pour 2026 se déclinent comme suit :

Type d'impôt	Taux 2025	Taux 2026	Bases 2026 d'imposition	Produits attendus 2026
Taxe foncière (FB)	86%	86%	4 167 000	3 583 620
Taxe foncière non bâties (TFNB)	162,79%	162,79%	96 300	156 767
Taxe d'habitation (TH)	58,39%	58,39%	577400	337 144
TOTAL				4 077 531

L'Etat 1259 est en annexe 2

Veillez en délibérer,